

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL de LANNEPAX

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026 A 20h

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LANNEPAX dûment convoqué le vingt-avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr GIRY Jean-Philippe, Maire de la commune.

Membres présents : Mesdames, PELIZZA Muriel, BADOR Thérèse, COULAT DE KERMEL Corinne, MARLIN Fabienne, CARRERE Sandra, BOUSQUET Véronique, EMARD-LACROIX Sophie, Messieurs, GIRY Jean-Philippe, LAFORE Michael, MILLIEZ Philippe, SCZIGIOL Franck, RAMELET Jean-Claude, DORE Frédéric, JULIEN Grégory et BERHAUT Jean-Luc.

Membres excusés : 0

Membre absent : 0

Procurations : 0

Public présent : Mesdames ANTONIOLLI Claudine, BOUJUT Sophie

Début de séance : 20h07

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame BOUSQUET Véronique

M. le Maire indique que le point 2 ne sera pas traité lors de cette séance, tous les éléments nécessaires n'étant pas en sa possession.

1/ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 28/03/2026

15 personnes votent pour à l'unanimité.

3/ DELIBERATION POUR LE VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN PREVISION DU BP COMMUNAL 2026

M. le Maire indique que 5 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2026 : l'ASPEC (Association Pour la Sauvegarde de l'Eglise de Cacarens), l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le Comité des Fêtes de Lannepax, l'Association des Aînés de la Lande de la Paix, la St-Hubert Lannepaxienne.

Avant de passer au vote, M. le Maire donne la parole à Mme Antonioli : à la suite de la mise en sommeil de l'association Culture et Patrimoine depuis plusieurs mois, Mme Emard Lacroix va en reprendre la présidence et un nouveau bureau va être installé. M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la Mairie pour demander une subvention pour l'année 2026.

- Amicale des Pompiers

En 2024, la subvention était de 5 000 €, idem en 2025

Proposition 2026 : 5 000 €

14 personnes votent pour à l'unanimité / 1 abstention

- ASPEC

En 2024, la subvention était de 400 €, en 2025 elle est passée ç 500 €

Proposition 2026 : 500 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- APE (Association des Parents d'Elèves)

En 2024, la subvention était de 815 €, en 2025 de 500 €.

Avant de proposer la subvention pour 2026, M. le Maire expose au Conseil qu'il a demandé un relevé des comptes précis mais qu'il n'a obtenu que des attestations « imprécises »

Dans ces conditions, tant que les éléments ne seront pas à disposition, il suggère de ne pas accorder la subvention en totalité dans l'immédiat il propose 250€ mais de provisionner une somme à 500 €.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Association des Aînés de la Lande de la Paix

Mme Marlin en qualité de présidente et M. Berhault en qualité de trésorier ne pouvant pas participer au vote quittent la salle.

En 2024, la subvention était de 450 € ; en 2025, elle était de 1000 €.

Au vu des nombreuses manifestations organisées par l'association, M. le Maire propose d'augmenter la subvention et de la passer à 1 500 €.

13 personnes présentes votent pour à la majorité.

Mme Marlin et M. Berhault sont invités à revenir dans la salle.

- Croix Rouge Française

En 2024 la subvention était de 50 €, elle était de 50 € en 2025.

Proposition 2026 : 50 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Comité des Fêtes de Cacarens

En 2024, la subvention était de 1 500 €, en 2025 de 1 500 €.

Proposition 2026 : 1 500 €

M Sczigiol sort pour ne pas prendre par aux votes du fait qu'il fait partie de l'association

14 personnes votent pour à la majorité.

- France Adot +

En 2024 la subvention était de 50 €, en 2025 50 €

Proposition 2026 : 50 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Laurier Rose

En 2024 la subvention était de 50 €, en 2025 50 €

Proposition 2026 : 50 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Les Amis du Livre

M. le Maire donne la parole à Mme Boujut, qui expose au Conseil la situation compliquée de l'association. Un nouveau bureau va être constitué et l'association va reprendre ses activités

En 2024 la subvention était de 350 € ; en 2025 : 350 €

Proposition 2026 : 350 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Ligue contre le cancer

En 2024 la subvention était de 50 €, en 2025 : 50 €

Proposition 2026 : 50 €

M. Milliez. Propose d'augmenter cette subvention. Mme Pelizza suggère, plutôt que d'augmenter la somme, d'organiser une manifestation (modalités à définir) dont les bénéfices iraient à cette association.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- L'ONAC (Office National des Anciens Combattants)

La vocation de cette association est principalement d'aider à la rénovation des monuments aux morts (elle participe à hauteur de 50% du montant du devis dans la limite de 5 000 €) et l'aide aux victimes.

En 2024, la subvention était de 30 €, en 2025 : 30 €

Proposition 2026 : 30 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Prévention routière

En 2024, la subvention était de 30 €, en 2025 : 30 €

Proposition 2026 : 30 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- St-Hubert Lannepaxienne

En 2024, la subvention était de 2 000 €, en 2025 2 000 €

Proposition 2026 : 2 000 €

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Comité des Fêtes de Lannepax

Le trésorier M. Berhault ne peut pas participer au vote et quitte la pièce.

En 2024 la subvention était de 2 500 €, en 2025 : 2 500 €

Pour 2026, M. le Maire propose de provisionner la même somme, mais de n'accorder que 1 500 € dans un premier temps. Il rappelle que le Comité des Fêtes a pour vocation d'animer une commune et qu'il s'avère que le Comité des Fêtes de Lannepax ne propose pas beaucoup d'animations. Par ailleurs, il attend également de recevoir les relevés de compte qu'il a demandés.

1 personne s'abstient, 13 personnes votent pour à la majorité.

M. Berhault est invité à revenir dans la salle.

- Culture & Patrimoine

En 2024, la subvention était de 1 000 €. Il n'y en a pas eu en 2025 car l'association était en sommeil.

Suite à l'intervention de Mme Antonioli, M. le Maire propose d'accorder 1 000 € pour 2026 et de provisionner 1 000 € supplémentaires.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

M. le Maire rappelle des projets déjà initiés en 2025, qui devraient être réalisés en 2026 :

- les accès ERP (Etablissements Recevant du Public)
- remise en état (remplacement) du rétroprojecteur, de l'écran et des enceintes de la salle des fêtes.

Pour 2026, M. le Maire évoque :

- la réfection de la place du village et du kiosque
- la mise en place d'un feu pédagogique
- la mise en place d'un panneau d'informations

M. le Maire précise que le taux communal d'imposition foncière ne sera pas modifié en 2026.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Communes Forestières du Gers : M. le Maire expose au Conseil que chaque commune doit proposer un membre titulaire et un suppléant. Mme Emard Lacroix propose sa candidature comme titulaire et M. Milliez comme suppléant.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Accès à la déchèterie de Vic-Fezensac : M. le Maire expose au Conseil que les modalités d'accès ont changé et qu'il faut en informer la population avant le 1^{er} juin. La procédure étant un peu compliquée, Mme Emard

Lacroix propose de mettre en place une permanence à la mairie d'ici cette date, afin d'aider les habitants dans leur démarche, en particulier pour les personnes n'ayant pas internet.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Installation de panneaux photo-voltaïques au sol chez un particulier : M. le Maire expose au Conseil qu'il a eu la visite d'un investisseur qui souhaite implanter des panneaux chez un particulier. Cela pourrait rapporter 6 477 €/an à la Commune. M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le projet. M. Sczigiol suggère d'attendre que le propriétaire vienne lui-même présenter le projet avant de prendre une décision.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Salle des fêtes : M Ramelet évoque un problème de désordre dans la salle des fêtes, il propose une corvée pour tout ranger.
- Plan Canicule : Mme Marlin parle des obligations pour toutes les mairies d'avoir un registre des personnes vulnérables. Elle va aller visiter les personnes concernées avec Mme Bador. Elle a rédigé un document qu'elle soumet aux conseillers.

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Point Poste : M Giry et Mme Pelizza, ont reçu un conseiller de la Poste pour évoquer la possibilité d'implanter un point poste et d'un distributeur sur la commune.
- Facture Electricité : M Giry explique que la commune a une facture d'électricité de 40 000 €/an. Il faut donc chercher une solution pour diminuer la dépense.

- Cérémonie du 8 mai : M Berhaut évoque la cérémonie du 8 mai, M Giry confirme qu'elle aura bien lieu.

- Commission Environnement : Mme Emard Lacroix souhaiterait créer une Commission Environnement. M Giry pense que ce serait une bonne chose en prévision du prochain PLUI.

14 personnes votent : 1 abstention – 14 pour à la majorité

Membres : M Giry, Mme Emard Lacroix

- Jumelage : M Giry et Mme Emard Lacroix évoquent la possibilité de faire un jumelage avec un petit village breton BOQUEO (proche St Brioux) pour des échanges culturels, scolaires...

15 personnes votent pour à l'unanimité.

- Cinéma plein air : Mme Emard Lacroix propose de faire une séance de cinéma en plein air cet été, date proposée le 13/07/26. Il est envisagé de faire un repas avant. Tarif à définir.

- Nouvelle secrétaire : M Giry annonce qu'une nouvelle secrétaire (Valérie) est arrivée le 20/04/26.

- Chantier des Ombrières : M Ramelet félicite Fabienne Martin et Marie Paule Arbusti pour leur participation.

Prochaine Réunion : le mardi 5 mai 2026 à 20h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'achève à 22h30.

